

MOTION

Pour une liaison fluviale Saône-Moselle.Saône-Rhin à grand gabarit

Les organisations signataires de la présente motion ont pris connaissance avec une certaine inquiétude de l'avancée de deux démarches particulièrement cruciales pour l'examen et le traitement des projets d'infrastructures de transport, et par conséquent leur avenir :

- ✓ **Rapport de propositions de programmation du COI (Conseil d'Orientation des Infrastructures) en France**
- ✓ **Révision du RTE-T (Réseau Transeuropéen de Transport) en vigueur (1315/2013) par l'Union Européenne**

Dans ce contexte, elles souhaitent retenir l'attention des destinataires sur l'importance stratégique et les dimensions régionale, nationale et européenne du projet de liaison fluviale à grand gabarit **Saône-Moselle.Saône-Rhin**, ainsi qu'en témoignent :

- Sa prise en compte par les derniers SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est
- Son inscription dans le SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport) 11/2011
- Son inscription dans le RTE-T actuel

Après Seine-Nord (dont la mise en service est prévue dès 2028), Saône-Moselle.Saône-Rhin restera le **maillon manquant** pour constituer en France un réseau à grand gabarit maillé et interconnecté avec celui de l'Europe fluviale, indispensable à la continuité des acheminements et à la montée en puissance des trafics de fret fluviaux.

Cette liaison fluviale à la dimension européenne reconnue, se superposant au corridor **européen « Mer du Nord-Méditerranée »**, permettrait de relier ensemble la Moselle, le bassin du Rhin, l'Europe du Nord et de l'Est avec l'axe Rhône-Saône et au-delà l'espace méditerranéen, via le Grand Port Maritime de Marseille.

Trois études officielles menées par l'Etat et des collectivités territoriales, ont identifié pour Saône-Moselle.Saône-Rhin des trafics de fret très importants - supérieurs à ceux du canal Seine-Nord - et concernant différentes filières.

Ne pas réaliser cette liaison maintiendrait la Moselle, le Rhin supérieur et l'axe Rhône-Saône dans leur état de **culs de sac** du grand gabarit, ce qui génère de graves handicaps, lourds de conséquences pour ces voies navigables : privées d'effet de réseau, elles verraient en effet leurs trafics irrémédiablement stagner ou régresser.

Avec le réchauffement climatique, la transition écologique et énergétique n'est plus une option : elle est devenue une **urgence**; le secteur des transports, notamment celui des marchandises, est tout particulièrement concerné.

A ce titre, le transport fluvial moderne est une solution particulièrement performante, puisqu'il achemine jusqu'au cœur des villes des chargements divers et massifiés en produisant **4 fois moins de gaz à effet de serre et d'émissions polluantes** que le mode routier, sans nuisances sonores, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, soucieuses de l'environnement, de l'économie, de l'emploi et de l'aménagement durable de leurs territoires ont retenu Saône-Moselle.Saône-Rhin dans leurs derniers SRADDET.

Dans le cadre de sa politique de report modal de la route vers fleuve pour les trafics nationaux et internationaux de fret, la France a pris en compte ce grand projet d'infrastructure fluviale depuis le Grenelle de l'environnement.

L'Union Européenne avait inscrit Saône-Moselle.Saône-Rhin en 2013 dans le RTE-T, rendant cette liaison stratégique entre états éligible aux financements européens avec des taux particulièrement intéressants.

En septembre 2021, le Parlement européen a voté une résolution (« *Vers un transport par voies navigables intérieures pérenne en Europe* »), soulignant ses qualités environnementales, son rôle majeur pour le report modal et la transition énergétique, la nécessité d'achever le réseau central et invitant les états membres à **éliminer les chaînons manquants**.

Les signataires demandent donc expressément aux destinataires de cette motion d'intervenir dès à présent auprès du gouvernement français et des institutions européennes afin que le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin soit confirmé par le COI, maintenu dans le prochain RTE-T et sa réalisation planifiée à l'horizon **2040**. 25/05/2022

Les signataires :



**entreprises
fluviales
de France**



**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION DU TOURISME FLUVIAL**

Un flot d'idées pour la voie d'eau



**S E I N E
M O S E L L E
R H Ô N E**

**Saône-Rhin-Europe, Agir pour le fluvial, Entreprises
Fluviales de France, Consortium International des
Voies Navigables et Multimodales, Promofluvia,
Association pour le développement et la promotion du
tourisme fluvial, Seine Moselle Rhône**